

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **122 (1996)**

Heft 24

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Banques, entreprises et progrès

Par Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef

433

Les banques font beaucoup parler d'elles ces derniers temps. Deux points intéressent particulièrement nos professions: l'évolution des bénéfices annoncés par ces établissements et leur politique de crédit envers les entreprises.

N'étant pas un expert en économie, je ne saurais analyser savamment le premier de ces points. J'admets volontiers l'argument des banquiers selon lequel la prospérité de notre pays est liée à la bonne santé des banques. J'aimerais certes y croire encore plus, ce qui serait le cas si des bénéfices en croissance d'un tiers en un an s'accompagnaient d'une reprise perceptible de la conjoncture, attendue en vain jusqu'ici. Par ailleurs, si je ne me trompe pas, cette amélioration est acquise après renforcement des réserves pour crédits douteux (après la politique de crédit plus que généreuse dont a bénéficié longtemps le secteur immobilier, cette précaution paraît relever d'une très grande sagesse...).

«Le crédit nouveau est arrivé!» – pourrait-on s'écrier devant le système de provisionnement annoncé par l'une des trois grandes banques suisses, destiné à répartir et assurer la couverture des risques. Il comporte une différenciation des taux d'intérêts consentis, en fonction des risques (on a toutefois quelque raison de se demander comment cette banque aura amélioré ses compétences en matière d'évaluation des risques).

C'est évidemment là un moyen assez radical d'éliminer les canards boiteux (sauf si leur ardoise est assez importante pour leur assurer – même à contrecœur – une certaine bienveillance...). Mais il est évident que les PME, spécialement si elles sont engagées dans la mise en valeur de techniques de pointe, représentent un plus grand risque que *Novartis*, par exemple; donc cette dernière sera probablement jugée plus sûre que ne le serait un second Daniel Borel désireux de créer une nouvelle entreprise dans le domaine informatique. En d'autres termes, «on ne prête plus qu'aux établissements qui n'en ont pas vraiment besoin. Pour les autres, les charges deviennent insupportables.»¹

S'il est en soi normal que la couverture d'un risque élevé coûte plus cher, comme cela est le cas dans le domaine des assurances, on doit relever que l'entrepreneur n'est pas seul à supporter ce risque. Il peut évidemment chercher des capitaux d'autre origine, allant de sa fortune personnelle à des hypothèques sur ses biens privés. Si son entreprise échoue, non seulement il aura perdu ses enjeux (et une partie au moins de ceux de la banque, il est vrai, d'où l'intérêt d'un fonds de provisionnement), mais des emplois vont disparaître. Et c'est bien là que le bât blesse: en Suisse, ce sont les PME qui créent des emplois, alors que les «grands» transfèrent des activités à l'étranger, au détriment de l'emploi indigène. Que ce soient des plans sociaux ou l'assurance-chômage qui prennent en charge les travailleurs privés de leur poste ne change rien à deux constatations fondamentales: un savoir-faire précieux, accumulé durant des années, est perdu sans même qu'il puisse être transmis à une relève, et l'état de chômeur entraîne des dommages allant bien plus loin que le domaine matériel, dans la sphère morale et médicale. Il importe donc de soutenir énergiquement les efforts des PME pour améliorer leur position, donc leur crédit, auprès des banques, sous peine de se priver de leur apport novateur, sans lequel la Suisse s'appauvrirait au moins autant que si les banques prenaient plus de risques envers les PME.

¹ Beth Krasna, citée par le *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* du 24 octobre 1996, dans un article de Patrick Oberli